



Versailles, le 23 juin 2011

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la onzième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,  
qui s'est tenue le 14 juin 2011**

Personnalités présentes : Alain Bertet, Président de l'Office de Tourisme de Versailles,  
Serge Claudel, Directeur Général des Services Techniques de Versailles,  
Cécile Gambelin, Directrice de la Voirie de Versailles.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Patrick Bouy, Secrétaire général du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Bénédicte d'Aboville, Stéphanie Besancon, Nicole Burnet-Larroutis,  
Véronique Le Camus, Agnès Desplats, Christine Jauffret-Guillard, Carole Richard,  
Chantal Rozier-Chabert, Nicolas d'Avout, Marc Edeline, Laurent Giry,  
Olivier de La Faire, Claude Lavaste, Baudouin de Monts, Michel Morgenthaler,  
Vincent Terrasson, Conseillers de quartier et Alain Martin-Prével, Suppléant.

Absents excusés : Ariane de Blic, Florence de Lalande, Geneviève Schmitz, Jean-Paul Auberge  
Yves Cambier, Jean Coupu, André Coustaury, Jean Deschard, Bruno Lockhart  
et Léon Olivier.

Invité : Edouard Turlotte, habitant du quartier Notre-Dame.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie

Début de réunion : 20 h 40

Fin de réunion : 22 h 30

La Présidente, Marie Seners, introduit cette onzième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame



## **I) Introduction par Marie Seners**

Marie Seners invite l'assistance à une amicale pensée pour André Coustaury qui a été hospitalisé à la suite d'une rechute, pour Florence de Lalande qui vient de perdre sa mère dont les obsèques seront célébrées demain et pour Léon Olivier souffrant.

## **II) Approbation du procès verbal de la réunion précédente tenue le 15 mars 2011**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## **III) Nouvelles du suivi de l'action de la Commission « cohabitation », par Marie Seners**

On rappelle que l'objet de cette Commission est d'imaginer des solutions pratiques pour améliorer la cohabitation en ville, c'est-à-dire le partage de la rue entre piétons, cycles et véhicules à moteur.

Un des problèmes déclencheurs a été la circulation des vélos sur les trottoirs.

Le travail de la Commission a débouché sur une proposition concrète soumise au maire de Versailles. Cette proposition consiste en une action originale d'information et de sensibilisation.

La solution présentée, bien que très aboutie, n'a pas été retenue mais le thème a suscité un grand intérêt de la part du maire. Il en résultera, pour commencer, un article de 8 pages dans l'édition de juillet du magazine municipal *Versailles*.

## **IV) Aménagement du secteur dit du « chevet de Notre Dame », et notamment de la zone 30 associée**

Une Commission *ad hoc* a été créée au sein du Conseil de quartier Notre-Dame pour étudier, en liaison avec les services techniques, la configuration, la réglementation et les matériaux des chaussées et des trottoirs des voies se croisant au chevet (nord) de l'église Notre-Dame : rues Saint-Lazare, Sainte-Geneviève, Neuve-Notre-Dame et Baillet-Revion. Les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), notamment en ce qui concerne les pavés, ont été un élément important dans l'élaboration du projet. Par ailleurs, il a été estimé qu'il était opportun de créer une zone 30 sur tout le secteur compris entre les rues Paroisse, Maréchal Foch, Reine et Réservoirs.

Un plan du projet, indicé selon sa dernière révision, est affiché dans la salle. Il a pu être consulté avant la séance par les Conseillers. Une photo du type de pavés qui pourraient être posés, est mise en circulation dans l'assistance. Ces pavés, qui sont agréés par l'ABF, procurent une surface confortable pour les piétons, fauteuils roulants, voitures d'enfant, etc.

Il s'agit de **pavés neufs** grés 16\*16 non bombés, offrant un état de surface régulier. Ce revêtement a été validé par l'Association des Paralysés de France lors des essais réalisés place Mignot devant la Préfecture, et choisi par le Château de Versailles pour son accès PMR en accord avec les associations.



Les rues aménagées en zone 30 seront, comme la loi le prévoit sauf dérogation motivée, pourvues d'un double-sens cyclable.

Un habitant de la rue Baillet-Reviron, Monsieur Turlotte, est opposé au double-sens cyclable. Il a été invité par le maire à exposer son point de vue devant le Conseil de quartier. C'est donc à cette fin qu'il est présent ce soir pendant la partie de la séance consacrée à l'examen de cette question.

La parole est donnée par Marie Seners à Monsieur Turlotte. Il explique qu'il est un nouvel arrivant à Versailles, venant du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris où il a eu le loisir d'observer de manière approfondie le fonctionnement des pistes cyclables, des zones 30 et notamment des double-sens cyclables. Ainsi, témoigne-t-il que ces aménagements en faveur du vélo sont un « désastre total » parce que chaque usager, automobile ou vélo, voire piéton, se croit prioritaire. Il souligne également que le double-sens cyclable surprend l'automobiliste, surtout lorsque l'attention de celui-ci est captée par une autre préoccupation, par exemple la recherche d'une place de stationnement. Selon lui, le voisinage du cinéma Cyrano est, pour cette raison, un point à haut risque. Il souligne également que la rue Baillet-Reviron est un itinéraire de délestage les jours de marché. Il se demande aussi s'il existe un trafic cycliste potentiel significatif à contresens. En conclusion, il est vigoureusement opposé au double-sens cyclable.

Cécile Gambelin expose et justifie le projet établi par les services techniques en concertation avec la Commission « chevet de Notre-Dame » du Conseil de quartier. L'objectif est d'apaiser la circulation sur le barreau nord-sud constitué par les rues Saint-Lazare et Sainte-Geneviève et d'aménager le carrefour avec le barreau est-ouest constitué par les rues Baillet-Reviron et Neuve-Notre-Dame. Le secteur se caractérise par un trafic piétonnier important qui justifie une zone 30. Le trafic automobile sur le barreau est-ouest se révèle particulièrement faible, de l'ordre de 1.000 v/j. A titre de comparaison, la rue du Colonel de Bange, aménagée en zone 30, supporte 4.000 v/j. La largeur de chaussée disponible sur le barreau est-ouest, hors largeur de stationnement, est de 4,15 m, ce qui laisse largement la place pour un double-sens cyclable, attendu que les véhicules circulant occupent 2,50 m environ. Au sujet de la dangerosité du carrefour Rameau / Baillet-Reviron, elle rappelle que la visibilité y est particulièrement bonne grâce à une longueur de 10 m sans stationnement devant le cinéma Cyrano.

Un Conseiller demande comment sera traité, du point de vue du trafic cycliste, le débouché sur la rue du Maréchal Foch. Serge Claudel répond que des aménagements nouveaux sur la rue du Maréchal Foch devront être réalisés pour accompagner la mise en service de l'ensemble Richaud et que cette confluence sera, à cette occasion, traitée de manière appropriée.

Dominique Roucher insiste sur le fait qu'il faut des raisons clairement motivées, comme, par exemple, une largeur insuffisante ou un danger objectif, pour que le maire puisse établir une dérogation à la règle du double-sens cyclable en zone 30.

Un Conseiller demande quels sont, sur un plan général, les raisons et les critères qui conduisent à la création d'une zone 30. Serge Claudel indique qu'une zone 30 répond fondamentalement à un besoin de sécurisation, comme, par exemple, au voisinage d'une école mais aussi permet d'éviter les shunts et plus globalement « d'apaiser » un secteur.



Un Conseiller fait remarquer que, rues Baillet-Reviron et Neuve-Notre-Dame, on ne peut guère rouler à plus de 40 km/h.

On précise au passage qu'une zone 30 se distingue d'une simple limitation de vitesse à 30 km/h par divers aménagements et signalisations.

Certains craignent que les signalisations zone 30 ne soient pas respectées ; d'autres pensent qu'elles sont globalement bénéfiques quand bien même elles seraient parfois transgressées ; dans une rue à une voie, il suffit qu'un seul véhicule respecte la limitation de vitesse pour qu'elle soit respectée par tous ceux qui le suivent.

Cécile Gambelin explique que la réglementation routière ne saurait être conçue en supposant qu'elle ne sera pas respectée.

Serge Claudel rappelle les conséquences exponentielles de la vitesse sur le risque de décès d'un piéton percuté par un véhicule automobile : 9 fois plus à 50 km/h qu'à 30 km/h.

Monsieur Turlotte se retire, après échange de remerciements et de salutations avec Marie Seners.

On passe alors au vote à main levée pour la validation du projet de double-sens cyclable pour les rues Baillet-Reviron et Neuve-Notre-Dame : **Celui-ci est approuvé à l'unanimité, sans aucune abstention.**

### **V) Autres zones 30, par Marie Seners**

La commission « zone 30 de l'Ermitage » devrait se réunir avant mi juillet.

Par ailleurs, le maire souhaite que, dans un large esprit de concertation, tous les Conseils de quartier fixent à la rentrée un ordre de priorité sur l'extension des zones 30 pour les rues de leur quartier.

### **VI) Grille du Dragon, par Marie Seners**

La pétition « pour le retour à l'ouverture de la grille du Dragon et au libre accès aux eaux musicales du Bassin de Neptune » restera ouverte jusqu'à l'automne, sauf si un résultat concret aboutissait avant cette date (NDLR : La grille du Dragon est située à l'extrémité ouest de la rue de la Paroisse et permet d'accéder au bassin de Neptune).

On n'a enregistré que 1.000 signatures à ce jour, ce qui est modeste et, selon Marie Seners, n'est absolument pas représentatif du nombre réel des protestataires. Il faut relancer cette pétition en utilisant la fonction « recommander à un ami ».

Les commerçants font état d'une baisse d'activité pouvant atteindre 30% à 40%.

En effet, l'ouverture partielle de la grille du Dragon – certains jours seulement et selon un horaire restreint - décourage les promeneurs qui renoncent à emprunter cette porte d'accès parce qu'ils ne savent pas quand elle est ouverte.

Une autre conséquence est qu'il faut aménager la place Hoche pour les enfants du quartier privés d'accès au bassin de Neptune.



## **VII) Activité de la Commission « Animation », par Dominique Roucher**

Le dîner de quartier du 27 mai n'a été qu'un demi-succès, avec une participation moindre que l'année passée, mais un succès quand même. Le maire est venu y passer un moment.

Il est à déplorer que de nombreux Conseillers aient fait défection et que l'accueil des habitants n'ait pas été au meilleur niveau, les convives qui se connaissaient préférant rester entre eux.

L'organisation de ce dîner demande la participation de tous, notamment pour les manutentions qui exigent des efforts physiques importants.

La concomitance avec la Fête des Voisins est à nouveau évoquée comme une circonstance défavorable. Dominique Roucher précise que l'objectif du dîner de quartier était de s'appuyer sur l'esprit de la Fête des Voisins et d'offrir aux personnes n'ayant pas de fête dans leur immeuble ou leur rue, un endroit pour se retrouver.

Un Conseiller plaide pour une fusion avec les festivités organisées simultanément place Hoche et pour un déplacement du dîner de quartier de la rue Saint Lazare à la place Hoche ; Dominique Roucher invite ce Conseiller à participer à la prochaine réunion de la Commission Animation.

Mais d'autres Conseillers pensent qu'il ne faut pas changer le lieu, i.e. la rue Saint Lazare, afin de mieux ancrer l'évènement dans une tradition.

La prorogation de l'évènement et la révision éventuelle de ses modalités seront discutées préalablement en Commission.

Il va falloir préparer le pot des nouveaux arrivants. C'est la Maison de quartier qui prend en charge la logistique. Et c'est au Conseil de quartier qu'il appartient de recenser et de contacter les nouveaux arrivants.

## **VIII) Intervention d'Alain Bertet sur l'Office de Tourisme de Versailles**

Accueil d'Alain Bertet par Marie Seners. Présentation et salutations réciproques.

Ancien Conseiller municipal et ancien membre du Conseil de quartier Notre-Dame, Alain Bertet rappelle qu'il en a été le Secrétaire.

« On prête à l'Office de Tourisme des choses qu'il ne fait pas, mais on ne sait pas toujours ce qu'il fait ». C'est par ce mot qu'Alain Bertet ouvre son exposé et en donne la tonalité.

Tout d'abord, un peu de sémantique. A l'origine existaient seulement des « Syndicats d'Initiative » qui avaient pour objet de faire valoir et d'animer un village ou une ville et leur proche région. Ils étaient composés de bénévoles amateurs et n'étaient pas réglementés sauf par la loi de 1901 sur les associations. Sont venus ensuite les « Office de Tourisme » - et non pas « du » tourisme, afin de marquer qu'ils ne monopolisent pas les fonctions liées au tourisme - qui sont des structures développées, employant un personnel formé et spécialisé.

Un Office de Tourisme (OT) est réglementé par la loi.

Les Syndicats d'Initiative (SI) n'existent plus que dans les communes rurales.



Aujourd'hui, en France, on dénombre environ 1.000 SI et 2.000 OT. Versailles dispose d'un Office de Tourisme.

La compétence « tourisme » se partage entre la commune, le département et la région.

Une commune sur dix environ possède un OT ou un SI et délègue à l'OT, l'accueil, l'information et la promotion du territoire.

Le statut d'un OT est souvent (85 %) celui d'une association loi 1901, mais pas toujours. Il peut être un service municipal, une régie, une SEM ou un EPIC.

L'Office de Tourisme de Versailles est une association loi 1901. Une délibération du Conseil municipal fixe tous les trois ans les termes d'une convention d'objectifs et de moyens. Tous les ans, la Ville lui verse une subvention.

Ses locaux sont sis 2 bis avenue de Paris.

L'existence du Château exerce à l'évidence une influence forte sur l'activité de l'OT. Les chiffres de fréquentation du Château sont les suivants :

6.100.000 entrées payantes

dont :

4.000.000 pour la partie muséale

1.000.000 pour le domaine de Marie-Antoinette et du Trianon

1.100.000 pour les spectacles

à quoi s'ajoutent :

4.000.000 promeneurs dans le grand parc

Les visiteurs des Tours Opérateurs acheminés par bus, qui passent du bus au Château puis du Château au bus, représentent 1/3.

Les autres visiteurs, soit 2/3, sont des individuels. 40% d'entre eux arrivent et repartent par la gare Versailles Rive Gauche.

L'accroissement de la fréquentation du Château a été de 8% entre les années 2009 et 2010. Elle est de 27% sur le mois d'avril 2011 par rapport au mois d'avril 2010.

Quant à l'Office de Tourisme, sa fréquentation à fin mai 2011 est de 40% supérieure à celle de fin mai 2010.

On analyse ces progressions considérables notamment par l'effet de la désaffection des touristes pour les vacances au soleil dans les pays d'Afrique du Nord, en raison de la soudaine instabilité de ceux-ci. Ainsi, 400.000 Français auraient changé de destination cette année.

Sur l'exercice 2010, l'OT a enregistré 287.000 visiteurs physiques (visiteurs ayant pénétré dans ses locaux), avec des pointes à 2.000 visiteurs par jour. Chacun de ces visiteurs est un client potentiel susceptible de dépenser de l'argent à Versailles.

Alain Bertet se plaît à donner cette image que l'OT a accueilli en un an, sur 150 m<sup>2</sup>, trois fois la population de Versailles.

Les musées parisiens sont fermés le mardi. Le Château est fermé le lundi. L'OT est ouvert 7j /7 entre 9h et 19h en saison, sauf trois jours par an : 1<sup>er</sup> mai, Noël et Nouvel An.



L'OT vend le passeport pour le Château (billet valable la journée).

L'origine géographique des visiteurs de l'OT est :

- 40% Europe
- 20% France
- 15% Amériques
- 15% Asie

L'OT développe également une activité commerciale de promotion du territoire. A ce titre, en 2010, il a accueilli 1.300 groupes pour 45.000 personnes encadrées et « promenées » dans le cadre de visites-conférences qui se déroulent à raison de 65% au Château, 30% en ville et 5% en divers. Ces visites peuvent inclure diverses prestations de logistique et d'intendance, comme l'hébergement, le transport ou un repas pris au restaurant. Il est à signaler que Versailles dispose de peu de restaurants avec salons privés (Chapeau Gris, Limousin, Maître Kanter). Cette activité a généré un CA de 600.000 euros pour l'OT en 2010.

Le budget de l'OT est de 2.200.000 euros. L'effectif salarié permanent est de 14 personnes. S'y ajoutent 35 guides-conférenciers agréés titulaires de la carte des Monuments Historiques, et qui travaillent avec l'OT à la vacation.

Alain Bertet est élu par le Conseil d'Administration et fait partie du collège nommé par la Ville (9 représentants – 7 élus et 2 non élus). Il y a 2 autres collèges de 9 membres chacun (acteurs économiques et personnes qualifiées) élus par l'Assemblée Générale de l'OT. Il souligne la grande implication du maire, François de Mazières, et du maire-adjoint délégué au Commerce et au Tourisme, Marie Boëlle, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de l'OT, dans les activités de l'OT. Il souligne et se félicite de leur détermination à développer les retombées du tourisme dans la ville et à favoriser l'ouverture des sites emblématiques aux groupes de visiteurs.

L'OT dispose d'un site internet <http://www.versailles-tourisme.com> dont chacun est invité à apprécier la qualité, sur lequel il est notamment possible de procéder à une réservation d'hôtellerie en ligne (en plus bien sûr des informations de toutes natures) et de la billetterie en ligne.

On trouve également sur ce site quatre « greeters » qui proposent leurs services. Un « greeter » est un Versaillais qui fait découvrir « son Versailles » à des étrangers, par groupe de 6 maximum et bénévolement.

Les visites-conférences actuellement proposées concernent par exemple : le Jeu de Paume, la ville en général, Rosine modiste à Saint-Louis, Versailles mystérieux, Monsieur Jourdain à Notre-Dame, l'Osmothèque, la Maison des musiciens italiens, visite et concert d'orgue à la cathédrale St-Louis, les grandes eaux musicales, la Révolution au fil des rues, etc. Ces programmes, comme on le voit, concernent beaucoup la ville.

En 2010, 183 groupes totalisant 4.500 personnes ont visité la salle du Jeu de Paume.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) est physiquement présent à l'Office de Tourisme depuis avril 2009. Il commercialise Paris et le reste de la région Ile-de-France (billetterie).

La billetterie du CRT comprend *France-Billets*. On peut donc y retirer des billets pour tous les spectacles, comme à la FNAC mais sans avoir à se déplacer à Parly II.



On trouve également à l'OT le seul bureau de change de Versailles et des Yvelines. Ce service fait venir du monde.

En ajoutant les courriers, les téléphones, les mails et les connections sur le site internet aux visiteurs physiques, l'OT totalise 600.000 contacts par an.

Une annexe de l'OT sera installée dans la Cour des Senteurs, superbe projet dont l'ouverture est prévue pour Pâques 2013.

Dans la typologie des clients de l'OT, on distingue deux profils :

- Les clients individuels, parmi lesquels 94% viennent pour le Château et 71% viennent pour la première fois (étude 2005).
- Les clients qui reviennent, encore appelés « *repeaters* » dans le jargon du tourisme.

**C'est cette catégorie de « *repeaters* » qui est la cible à travailler pour la visite de la Ville.**

L'OT entretient un partenariat avec la SNCF, avec des agents appelés « *ambassadeurs* » qui montent dans le RER C aux Invalides et qui font des exposés dans les wagons. D'autres « *ambassadeurs* » officient sur le trottoir devant l'îlot des Manèges et sur la place d'Armes. Leur objectif : faire entrer le visiteur dans la ville.

L'OT compte 240 adhérents cotisants dont 200 professionnels (hôtels, restaurants, commerçants, etc.) qui sont répertoriés dans le « **Guide du tourisme à Versailles** » édité et distribué gratuitement à 70.000 exemplaires. Parmi les informations touristiques, il faut signaler un plan touristique de Versailles représentant, en 3D, les monuments et immeubles remarquables de la ville de Versailles en plus du Château. Cette représentation souligne de façon frappante que la ville de Versailles n'est pas en reste au niveau de l'intérêt touristique.

Répondant à des questions de plusieurs Conseillers, Alain Bertet donne des précisions sur la capacité hôtelière : 900 nuitées à Versailles, 300 nuitées au Chesnay, pour une douzaine d'hôtels. Le tourisme d'affaires marche bien. L'activité du Palais des Congrès est incontestablement un moteur. Quant à la question de savoir pourquoi les grandes enseignes hôtelières ne se précipitent pas à Versailles, Alain Bertet pense, avec réalisme, que c'est tout simplement parce que l'analyse qu'elles font du marché ne le justifie pas encore (les hôtels ont tendance à très bien marcher la semaine via le tourisme d'affaires mais à être à moitié vide le week-end).

Marie Seners remercie Alain Bertet pour son intervention qui est saluée par des applaudissements nourris.

## **IX) Compléments sur les travaux et aménagements, par Marie Seners**

Zone 30 du Chevet de Notre-Dame : réalisation à partir du 15 juillet 2011, durée 2 mois. Des travaux d'assainissement vont retarder le traitement de la chaussée rue Saint Lazare qui ne sera achevée qu'à l'automne.

Rue des Réservoirs (en sa partie comprise entre la place Gambetta et la rue Carnot) : trottoirs stabilisés en cours





Rue du Maréchal Gallieni : les travaux seront terminés mi-juillet.

Rue Maurepas : chantier de 6 semaines, dans la poursuite des travaux de la rue du Maréchal Galliéni

Boulevard du Roi : pose d'enrobés en août.

Montbauron – Saint-Cloud : trottoirs refait avec bande cyclable.

Mobilier pour accrochage des vélos : 185 unités seront installées d'ici fin juillet.

Une Conseillère demande si des accrochages pour vélos pourraient être installés place Gambetta. (NDLR : Sa demande sera prise en compte à l'automne).

Un Conseiller demande ce qu'il en est de l'aménagement du square Jean-Houdon. Marie Seners répond que le square Jean-Houdon n'est pas dans le périmètre du quartier Notre-Dame et qu'il relève de la compétence du Conseil de quartier Clagny-Glatigny. Elle indique toutefois qu'elle croit savoir que ce projet est « sur la table » ainsi qu'un autre projet d'aménagement de square dans le secteur Richard-Mique, avec un problème de priorité.

## **X) Calendrier**

13 septembre 2011 :	Conseil de quartier (le 12 ème)
04 novembre 2011 :	Pot des nouveaux arrivants
29 novembre 2011 :	Conseil de quartier (le 13 ème)
fin janvier 2012 :	Dîner annuel du Conseil.

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.